

**Conseil Municipal de Montjoux**  
**Extrait du compte-rendu de la séance du 7 octobre 2019**

**Espaces publics de La Paillette : point d'avancement**

- Les entreprises respectent les délais fixés dans le planning prévisionnel.
- La réalisation des enduits du bâtiment du lavoir est repoussée à une date ultérieure car les menuiseries n'ont pas encore été livrées.
- Une discussion est engagée concernant le pignon de l'école, plusieurs propositions sont émises (fresque, plantation de rosier grimpant,...), la décision sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal.
- Fontaine de la place : les pierres ont été commandées par M Jean-François BERMOND à l'entreprise LE GRAIN D'ORGE à Grâne. L'éclairage de la fontaine s'avère onéreux et peu fiable, une gaine sera tout de même laissée dans le fût pour une éventuelle installation future.
- L'entreprise « Une pierre sur l'autre » titulaire du lot pierres sèches a réalisé un excellent travail, les 12 et 13 octobre l'écluse de la route de Teyssières sera réalisée avec la participation des habitants.
- L'entreprise « Gilles Espic » doit démarrer le lot « plantations ».
- La commune a demandé à l'entreprise « Manu TIFFENEAU » de réaliser quelques travaux d'étanchéité au pied des maisons.
- L'entreprise « Drôme Agrégats » a débuté la pose des pavés.
- La route de Vesc sera fermée à tout véhicule les 21 et 22 octobre puis uniquement au poids lourds pendant une semaine supplémentaire pour ne pas endommager les traversées pavées et leur laisser le temps de séchage nécessaire.
- Le choix de la finition des enrobés (colorés, sablés, grenailés,...) et du revêtement de la place Léopold Mourier va se faire prochainement grâce à la fourniture d'échantillons.
- La commune vient de recevoir la confirmation du montant de la subvention attribuée par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux qui s'élève à 51733 €.
- Monsieur Pierre SAMBUC a fait don à la commune d'un ancien alambic, les conseillers proposent de mettre en valeur suite aux aménagements des espaces publics. Chacun est appelé à réfléchir à une solution.
- Le Maire rappelle que la deuxième tranche des travaux sur les espaces publics concernera le Vieux Village, puis, en 2022, la troisième tranche concernera le Pavillon. Jean-Paul TERROT fait remarquer que les aménagements actuels du quartier du Pavillon sont fortement dégradés. Il demande si, dans l'attente de travaux de plus grande ampleur, la commune pourrait au moins sécuriser ce secteur avec des équipements légers.

**Abribus :**

Deux abribus seront posés dans la semaine du 4 novembre (La Paillette et Vieux Village), pour la pose du troisième quartier Serre de Turc, Madame Frédérique LECOINTE va rencontrer les propriétaires riverains pour définir l'implantation exacte et leur proposer la signature d'une convention ou l'achat d'un morceau de parcelle.

**Signalisation d'Information Locale (SIL) : validation de la proposition de la CCDB**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux pour l'implantation de panneaux d'indication des commerces et entreprises hors agglomération. La proposition faite ne satisfait pas le Conseil Municipal (nombre important, implantations dangereuses,...) qui demande également quelles seront les implications financières pour la commune et les entreprises concernées. Dans l'attente de réponses à ces questions, le Conseil Municipal ne valide pas la proposition.

**Demande de subvention du Foyer Socio-éducatif du collège de Dieulefit**

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention du Foyer Socio-éducatif du collège de Dieulefit. Il propose le versement d'une subvention d'un montant de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention d'un montant de 150 € à l'association FSE du collège de Dieulefit,

**Questions diverses/ Informations**

**Pose du radar pédagogique au Serre :**

La commune a reçu le matériel, et demandé un devis pour la pose qui s'élève aux environs de 1000 euros.

**Panneaux d'affichage :**

Suite aux travaux des espaces publics, deux des anciens panneaux d'affichage public ont été déposés. Il convient de trouver une solution pour leur remplacement. Les panneaux électoraux sont également vétustes et doivent être remplacés.

Le conseil propose de solliciter une subvention au Département pour l'ensemble de ces dépenses de mobilier urbain.

**Zonage d'assainissement :**

Le bureau d'études « Anne LEGAUT » a commencé son travail sur le zonage d'assainissement, une fois le document proposé, il conviendra de le soumettre à enquête publique, au printemps 2020